

AIDE MÉMOIRE – COVID-19

Mis à jour le 23 avril 2020

Section de la protection des réfugiés (SPR)

Fermeture des bureaux d'accueil

Aucun accès au greffe en personne.

Délais :

- Si la date limite pour le dépôt du formulaire FDA à la SPR était le 15 février ou date ultérieure, la date est prorogée jusqu'à 30 jours après la publication d'un avis de reprise sur le site de la CISR¹;
- Toutes les audiences de la SPR sont annulées *sine die* jusqu'à nouvel ordre. Un avis de reprise sera transmis 30 jours avant l'audience aux parties sauf exceptions².
- La SPR sera plus souple pour l'application de ses délais et pratiques opérationnelles³.

Transmission des documents :

- Aucun dépôt en personne.
- Poste acceptée.
- Par télécopieur :
Montréal : 514-283-0164
Toronto : 416-954-1165, 416-973-9307 ou 416-973-4013
Vancouver : 604-666-3043
- Postel

¹ <https://irb-cisr.gc.ca/fr/legales-politique/procedures/Pages/spr-covid19-prolongation-temporaire.aspx>

² <https://irb-cisr.gc.ca/fr/legales-politique/procedures/Pages/mesures-speciales-covid-19.aspx>

³ [Tous les avis de pratiques l'indiquent.](#)

Section d'appel des réfugiés (SAR)

Fermeture des bureaux d'accueil

Aucun accès au greffe en personne.

Délais :

- Si la date limite pour le dépôt de l'avis d'appel était le 1^{er} janvier 2020 ou une date ultérieure, le délai est prorogé jusqu'à 30 jours après la publication de l'avis de reprise sur le site de la CISR⁴;
-
- Si la date limite pour la mise en état de l'appel est à partir du 1^{er} janvier 2020, le délai est prorogé jusqu'à 30 jours après la publication de l'avis de reprise sur le site de la CISR⁵;
- Toutes les audiences de la SAR sont annulées *sine die* jusqu'à nouvel ordre. Un avis de reprise sera transmis aux parties 30 jours avant cette audience sauf exceptions;
- L'avis de pratique général s'applique, donc tous les délais de dépôt sont suspendus;
- La SAR sera plus souple pour l'application de ses délais et pratiques opérationnelles⁶.

Transmission des documents :

- Aucun dépôt en personne.
- Poste acceptée.
- Par **télécopieur** :
Montréal : le numéro est suspendu. La SAR nous a fait parvenir cette information : Il est toujours possible de soumettre des documents à la SAR. Le télécopieur général de la CISR est toujours fonctionnel et peut être utilisé.
Toronto : 416-954-1165
Vancouver : 604-666-9870
- **Postel**

⁴ <https://irb-cisr.gc.ca/fr/legales-politique/procedures/Pages/prolongation-temporaire-avis-appel-sar.aspx>

⁵ Idem.

⁶ <https://irb-cisr.gc.ca/fr/legales-politique/procedures/Pages/mesures-speciales-covid-19.aspx>

Section d'appel de l'immigration (SAI)

Fermeture des bureaux d'accueil

Aucun accès au greffe en personne.

Délais :

- Toutes les audiences de la SAI sont annulées *sine die* jusqu'à nouvel ordre. Un avis de reprise sera transmis aux parties 30 jours avant l'audience sauf exceptions⁷;
- La SAI sera plus souple pour l'application de ses délais et pratiques opérationnelles⁸.

Transmission des documents :

- Aucun dépôt en personne.
- Poste acceptée.
- Par télécopieur :
Montréal : 514-283-0164
Toronto : 416-954-1165, 416-973-9307 ou 416-973-4013
Vancouver : 604-666-3043
- Envoi par **courriel** pour les pièces jusqu'à 10 Mo (fichier pdf) :
Montréal: irb.iad-e-sai.cisr@cisr-irb.gc.ca
Toronto: irb.iad-c-sai.cisr@cisr-irb.gc.ca
Vancouver : irb.iad-wo-sai.cisr@cisr-irb.gc.ca

Section de l'immigration (SI)

- Toutes les enquêtes de personnes non détenues sont annulées *sine die* jusqu'à nouvel ordre. Un avis de reprise sera transmis aux parties 30 jours avant l'audience sauf exception⁹;
- Révisions de détention par téléphone, il n'y aura plus d'audiences en personne ;

⁷ <https://irb-cisr.gc.ca/fr/legales-politique/procedures/Pages/mesures-speciales-covid-19.aspx>

⁸ <https://irb-cisr.gc.ca/fr/nouvelles/2020/Pages/covid-19-march-15.aspx>

⁹ <https://irb-cisr.gc.ca/fr/legales-politique/procedures/Pages/mesures-speciales-covid-19.aspx>

Transmission des documents :

Transmission de toute requête et dépôt de preuve doit se faire par télécopieur à la SI aux numéros suivants :

Montréal : 514-496-2252

Toronto : 416-744-4274

Vancouver : 604-666-7082

COURRIEL

Il est possible de transmettre par courriel les documents suivants:

- les formulaires de la SI
- les demandes
- la communication de documents
- les observations écrites
- les réponses à toute demande de la SI ou de l'autre partie à la procédure

Tous les documents devraient être communiqués sous la forme de pièces jointes au courriel, à l'exception des demandes courtes qui peuvent être rédigées dans le corps du courriel.

Contenu du courriel

- Vous devez inscrire votre nom, le nom de l'intéressé, le numéro de dossier de la SI applicable et l'identificateur unique de client (IUC) dans l'objet du courriel. Ces renseignements figurent dans le haut de toute correspondance liée au cas reçue de la part de la SI. Si vous n'êtes pas en mesure d'obtenir ces renseignements, veuillez communiquer avec le greffe de la SI de votre bureau régional.
- Tous les courriels doivent être adressés au greffe de la SI du bureau régional où l'audience a lieu.
- Si votre courriel n'est pas adressé à toutes les autres parties à la procédure, vous devez expliquer dans votre courriel la manière dont vous avez communiqué le document soumis aux autres parties et le moment où vous l'avez fait.

SI, bureau régional de l'Ouest (numéros de dossier de la SI commençant par 0001-) IRB.Western_ID_detentions-ouest_SI_detention.CISR@irb-cisr.gc.ca

SI, bureau régional du Centre (numéros de dossier de la SI commençant par 0003-) IRB.TorontoID-SIToronto.CISR@irb-cisr.gc.ca

SI, bureau régional de l'Est (numéros de dossier de la SI commençant par 0018-) Mtl.Fax606-SI@irb-cisr.gc.ca

Et en signifiant une copie à l'ASFC à Montréal au 514-496-4911

POUR LES GARANTS, la SI informe que si un garant n'a pas reçu les informations pour se connecter au système téléphonique, il peut appeler au:

EST: 5142831488;

OUEST: 16044043463

CENTRE: 18332220408

IRCC

- SI UN CLIENT DEMANDEUR D'ASILE A FAIT LIVRER SON PERMIS DE TRAVAIL AU YMCA: Il peut prendre rendez-vous pour le ramasser au 5144847878 poste 5.
- Délais prorogés de 90 jours automatiquement pour soumettre des documents ;
- Tous les rendez-vous en personne sont suspendus;
- Les demandes de résidence permanente pour motifs humanitaires peuvent être déposées par courriel avec signatures scannées et sans photographies pour le moment;
- Certains demandeurs d'asile peuvent maintenant se présenter à un poste frontalier et présenter leur demande à la frontière s'ils respectent l'entente sur les tiers pays sûrs.

Demandes d'asile présentées au Canada¹⁰ :

- Les demandes d'asile ne seront pas reçues en personne à partir du 20 mars ;
- Durant cette période, les demandes d'asile peuvent être envoyées par courriel¹¹ IRCC.RefugeeClaim-Demandedasile.IRCC@cic.gc.ca en

¹⁰ Les informations de cette section proviennent d'un courriel de Mme Liliane Paré, analyste principale et agente de liaison, réseau national, IRCC daté du 20 mars 2020.

fournissant une copie de la page biométrique du passeport ou copie d'un autre document d'identité, le cas échéant. Nous serons contactés par courriel au sujet des prochaines étapes.

- Une fois la demande reçue, un *accusé de réception* de la demande sera envoyé par courriel. Lors de la réouverture du bureau, un avis indiquant le moment et l'endroit où le demandeur devra se présenter pour fournir ses données biométriques et être vu en entrevue.
- L'accusé de réception accorde le PFSI au demandeur ;

Restrictions de voyage :

Voir le site web de IRCC à l'adresse suivante pour les informations récentes et mises à jour périodiquement :

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/bulletins-guides-operationnels/prestation-services/coronavirus/restrictions-voyages.html>

Résidence temporaire :

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/bulletins-guides-operationnels/prestation-services/coronavirus/residence-temporaire.html>

Résidence permanente :

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/bulletins-guides-operationnels/prestation-services/coronavirus/residence-permanente.html>

Citoyenneté :

Toutes les cérémonies de prestation de serment sont reportées. Idem pour les séances d'examens de citoyenneté¹².

¹¹ Attention de bien noter le bon courriel. Il y a eu une mauvaise adresse courriel qui a circulé auparavant et qui indiquait « demandeasile » au lieu de « demandedasile ».

¹² <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/bulletins-guides-operationnels/prestation-services/coronavirus/citoyennete.html>

ASFC

- Renvois suspendus à partir du 20 mars jusqu'au 21 mai sauf :
- 1) Pour les personnes désirant quitter le Canada volontairement ;
 - 2) Personne avec grande criminalité, mais dans ce cas, le renvoi devra être approuvé par le quartier général.
- Les personnes ayant des conditions doivent se rapporter pour la première fois en personne et par la suite, par téléphone entre 8h00 et 23h00 et de 13h00 à 16h00 à l'un des numéros suivants : 438-340-7985/438-340-8117. Si la ligne est engagée, le client doit rappeler jusqu'à ce qu'il joigne l'agent.
 - Les personnes ayant la condition de faire leur changement d'adresse en personne doivent continuer de le faire en personne.
 - Rendez-vous annulés si non essentiels, pas clair si rendez-vous de renvois continuent ;
 - Visites interdites au CSI sauf pour les conseils

Cour fédérale¹³/Justice Canada

Cour fédérale :

- Annulation des audiences du 18 mars au 15 mai 2020 sauf pour :
 - (i) les affaires urgentes ; et
 - (ii) les affaires qui doivent être entendues aux dates déjà fixées pour des raisons exceptionnelles ;
- Délais suspendus sauf DACJ qui peut être faite entièrement en ligne via le site de la Cour. Dans ces cas, le greffe signifiera directement à Justice (voir avis de pratique du 17 mars et du 4 avril)¹⁴

¹³ [https://www.fct-cf.gc.ca/Content/assets/pdf/base/Covid-19%20Practice%20Direction%20and%20Order_versionfinale%202020-03-17%20\(for%20release\).pdf](https://www.fct-cf.gc.ca/Content/assets/pdf/base/Covid-19%20Practice%20Direction%20and%20Order_versionfinale%202020-03-17%20(for%20release).pdf)

¹⁴ [https://www.fct-cf.gc.ca/Content/assets/pdf/base/Covid-19%20Practice%20Direction%20and%20Order_versionfinale%202020-03-17%20\(for%20release\).pdf](https://www.fct-cf.gc.ca/Content/assets/pdf/base/Covid-19%20Practice%20Direction%20and%20Order_versionfinale%202020-03-17%20(for%20release).pdf)

- Tout document peut être soumis en ligne par dépôt électronique ou par courriel si urgence FC_Reception_CF@cas-satj.gc.ca
- Les personnes qui souhaitent déposer leurs documents sur support papier sont priées de communiquer avec le greffe au 514-283-4820 pour obtenir la marche à suivre.
- Pour la remise au rôle des dossiers ajournés, les parties doivent aviser le greffe entre le 1^{er} mai et le 15 mai des dates où elles ne seront pas disponibles. On m'a suggéré de donner des dates pour l'été, mais jusqu'à septembre-octobre.

Justice Canada

Autorisation de signifier par courriel durant cette période exceptionnelle.
NotificationPGC-AGC.Immigration@justice.gc.ca

Assermentation à distance

https://www.justice.gouv.qc.ca/fileadmin/user_upload/contenu/documents/Fr_francais/centredoc/publications/systeme-judiciaire/Assermentation_distance.pdf

Aide juridique

Les bureaux sont en opération, mais pas d'accueil de clients. Les rendez-vous en personne ont été annulés à partir du 17 mars 2020 jusqu'à nouvel ordre.

Pour obtenir un mandat d'aide juridique (MAJ), remplir la nouvelle feuille de rendez-vous¹⁵ **qui comprend le numéro de téléphone et le courriel du client** et l'envoyer par télécopieur au 514-849-3914.

De façon exceptionnelle, les demandes d'aide juridique des clients seront traitées par téléphone ou tout autre moyen technologique disponible.¹⁶

¹⁵ <https://www.aidejuridiquedemontreal.ca/covid-19-et-droit-en-immigration/>

¹⁶ https://www.csj.qc.ca/IntranetUploads/CSJ/Francais/Communique/2020_03_24%20Avis%20CSJ%20.pdf

Commission des services juridiques (CSJ)

Depuis la déclaration d'urgence sanitaire du 14 mars 2020, la mention « COVID-19 » doit être inscrite dans l'espace « Commentaires » de chacune des factures qui sont transmises à la CSJ.

La procédure habituelle de vérification ne trouvera pas immédiatement application afin de ne pas retarder les versements d'honoraires et déboursés réclamés. Une révision ultérieure pourrait être faite.¹⁷

PRAIDA

Ouvert, mais pas de rencontres en personne. Les personnes peuvent laisser un message au 514-484-7878, et un intervenant communiquera avec eux. Le YMCA n'accepte plus de nouvelles personnes. Toutes demandes pour de nouvelles admissions dans les sites d'hébergement temporaire doivent être autorisées par Marie-Eve Boulanger, coordonnatrice du PRAIDA.

Les demandes d'aide sociale pour les personnes hébergées sont faites par PRAIDA et gérées par eux;

Vous avez besoin d'un(e) T.S. de PRAIDA? 514-484-7878poste 64500 et laissez un message détaillé complet incluant votre nom et numéro de téléphone.

Aide sociale

- Le bureau d'aide sociale pour demandeurs d'asile est fermé physiquement mais devient virtuel.
- Une personne peut faire une demande d'aide sociale en appelant au 5148728838 poste 0. Si des documents doivent être déposés, il y a une trappe à courrier au 2376 St-Jacques Ouest, 1^{er} étage.
- Pour les demandes ouvertes, le courriel sera privilégié.
- La demande peut être faite en ligne au centre.demandeurs.asile@servicesquebec.gouv.qc.ca ou par la poste
- Demande d'aide sociale pour demandeurs d'asile:
https://www.emploi Quebec.gouv.qc.ca/uploads/tx_fceqpubform/SR_f_sr3002.pdf

Le bureau pour demandeurs d'asile au 1000 Saint-Antoine O. est fermé.

¹⁷ *Idem*

Extrait du communiqué ¹⁸:

Après une première semaine d'appel à la distanciation sociale et à la mise en place de mesures plus importantes dans le but de restreindre le plus possible la propagation du coronavirus, nous souhaitons vous informer que 95 % du personnel du MIFI est désormais en télétravail.

Nous mettons tout en œuvre pour être en mesure de maintenir le plus possible la continuité de la grande majorité de nos services et pour répondre aux besoins de nos clientèles ainsi que nos partenaires aussi longtemps que cela sera nécessaire, et ce, même à distance. Il s'agit d'une situation inédite qui demande à tous de s'adapter. Sachez que nous travaillons d'arrache-pied pour limiter les impacts des ralentissements qui pourraient être occasionnés dans ces circonstances.

Évidemment, nous vous rappelons qu'en raison de la fermeture de tous les établissements d'enseignement au Québec, tous les cours de français à temps complet et à temps partiel actuellement offerts dans les établissements d'enseignement sont suspendus.

[L'emphase est nôtre]

¹⁸ Courriel du 24 mars de Edouard Onana, Conseiller aux opérations d'immigration | Direction générale des opérations d'immigration, transmis par Me Ho Sun Kim.